

AMAP MOISSAC – CARCES BULLETIN D'ADHESION 2020

Notre but est la promotion d'une agriculture durable, socialement équitable et écologiquement saine, et le soutien aux agriculteurs et éleveurs de proximité désirant s'engager dans une production respectueuse de l'environnement.

Modalités de fonctionnement, déontologie

Les membres de l'AMAP sont des Consomm-acteurs, des Producteurs, et toute personne concourant aux objectifs de l'Association.

Pour adhérer à l'AMAP, il faut s'engager à respecter les statuts, la charte de l'association et s'acquitter de la cotisation annuelle fixée à 12 € (pour la période du 01/01 au 31/12).

L'AMAP fonctionne dans le respect de la transparence et dans une démarche de participation de ses adhérents.

Le Bureau est garant des orientations prises, de la coordination de la gestion et de l'organisation des actions

Les actions que nous menons

Dans le respect de nos valeurs, le moyen d'action privilégié de notre association est de mettre en relation directe des Producteurs détenteurs de petites exploitations avec des groupes de Consomm-acteurs.

Les Consomm-acteurs et le ou les Producteurs se réunissent autour d'un projet commun : les Consomm-acteurs deviennent partenaires en achetant en début de saison une part de la récolte d'une ou des fermes participantes, pour recevoir par la suite, chaque semaine, divers produits : fruits, légumes, oeufs, fromages, lait, viande....

Les engagements auxquels souscrivent Consomm-acteurs et producteurs sont décrits plus loin.

Les engagements des Consomm-acteurs

Engagement contractuel et moral

Les Consomm-acteurs règlent le contrat selon les modalités définies dans celui-ci.

Des aménagements spécifiques peuvent être définis pour des personnes connaissant des difficultés de paiement.

En cas de désistement, un remplaçant doit être trouvé en accord avec le Producteur ; dans le cas contraire, l'apport financier n'est pas remboursé.

Les Consomm-acteurs reçoivent en contre partie, chaque semaine, des produits frais et diversifiés de qualité. Ils s'engagent à être fournis en produits de saison. Ils sont solidaires des aléas de la production : (pertes dues aux intempéries, problèmes phytosanitaires...)

Engagement technique

Les Consomm-acteurs doivent s'impliquer dans la vie de l'AMAP en assurant par saison, au moins une permanence à la distribution et une participation aux ateliers de la ferme.

Dans la mesure de leur disponibilité, ils peuvent aussi assurer d'autres tâches : lien entre Producteur et Consom'acteur (référént), secrétariat ou toute autre activité jugée utile : (organisation et/ou participation à des rencontres, etc.....)

Engagement militant

Les Consomm-acteurs s'engagent à faire la promotion des actions menées par l'AMAP de Moissac-Carcès : communication, diffusion d'informations, analyse et évaluation, recherche de nouvelles personnes intéressées par le projet....

Les engagements des producteurs

Engagement sur la production

Les producteurs s'engagent à produire et fournir des produits de qualité et diversifiés dans un respect de l'environnement.

Ils s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour répondre à leurs engagements de fournir des produits frais et vivriers (culture qui fournit des produits alimentaires aux populations locales) de qualité aux Consomm-acteurs dans les quantités et aux échéances fixées sauf aléas cités ci-dessus.

Ils assurent une transparence sur les modes de production, de gestion des contrats et de la main d'œuvre.

Engagement dans le domaine de l'animation et de la pédagogie

Les Producteurs ouvrent leurs exploitations aux Consomm'acteurs : organisation de visites programmées à la ferme, information pédagogique sur les cultures, les méthodes de productions, co-organisation de manifestations.....

Communication

Les producteurs s'engagent à participer à des actions de communication: interviews, réunions, etc.

Les engagements communs

Producteurs et Consomm-acteurs deviennent des partenaires

Ils sont liés par un contrat. Leur relation est basée sur l'écoute et le respect mutuel. Leur action participe au développement d'une agriculture durable, respectueuse de l'environnement et au développement du lien social sur le territoire.

Ensemble, ils s'engagent à essaimer leurs actions localement.

Pour ce faire, ils organiseront des journées portes ouvertes à des personnes extérieures à l'association, favorisant les échanges et popularisant les valeurs qu'ils partagent.

Ils se mobiliseront auprès des institutions (collectivités locales) pour obtenir les moyens nécessaires au développement de leurs actions (terrains, locaux,)

Ils soutiendront activement les agriculteurs souhaitant s'impliquer dans la création d'une AMAP : information, formation, soutien technique, etc.

Cette CHARTE est la vôtre. Elle doit être vivante. La richesse des apports tirés de notre expérience nous amènera certainement à la faire évoluer. Le Bureau peut à tout moment décider d'amender cette charte, après concertation des membres de l'Association.